

# Plan Soins Dentaires

## Garantie à vie en cas de traitement dentaire :

- Traitements dentaires 365 jours / an
- Services

## Couverture en Belgique

## Traitements dentaires 365 jours/an

**Remboursement à 80% par prestation** après l'intervention de l'assurance maladie légale<sup>1</sup> :

### Au cours de la première année d'assurance :

Les traitements conservateurs et prothétiques (les implants dentaires, les bridges, les couronnes, inlay, onlay, ...) jusqu'à un maximum de € 1 048,66.

### Au cours de la deuxième année d'assurance :

Les traitements conservateurs, prothétiques (les implants dentaires, les bridges, les couronnes, inlay, onlay, ...) et parodontaux jusqu'à un maximum de € 2 097,31 ensemble avec une limitation de € 1 048,66 pour les traitements parodontaux.

### Au cours de la troisième année d'assurance :

Les traitements conservateurs, prothétiques (les implants dentaires, les bridges, les couronnes, inlay, onlay, ...) et parodontaux jusqu'à un maximum de € 3 670,29 ensemble avec une limitation de € 1 048,66 pour les traitements parodontaux.

### A partir de la quatrième année d'assurance :

Les traitements conservateurs, prothétiques (les implants dentaires, les bridges, les couronnes, inlay, onlay, ...), parodontaux et orthodontiques jusqu'à un maximum de € 5 243,26 ensemble avec une limitation de € 1.048,66 pour les traitements parodontaux et € 1 048,66 pour les traitements orthodontiques.

Pour les traitements parodontaux, l'intervention est limitée à maximum € 5 243,26 pour toute la durée du contrat.

Pour les traitements orthodontiques, l'intervention est limitée à maximum € 5 243,26 pour toute la durée du contrat.

## Services

**DKV App** : application gratuite qui permet de scanner et d'envoyer tous les frais médicaux pour un traitement plus rapide.

## Conditions de souscription

- Jusqu'à 69 ans y compris.
- **Les candidats assurés ont leur domicile et résidence fixe et habituelle en Belgique et bénéficient des avantages de la Sécurité Sociale belge.**
- Stage :
  - de 12 mois : traitements parodontaux
  - de 36 mois : traitements d'orthodontie
- Le plan Soins Dentaires est conclu sur la base d'un questionnaire administratif – <https://dkv-care.dkv.be> à remplir par l'intermédiaire d'assurance et d'un questionnaire médical à faire compléter par le prestataire de soins dentaires.
 

**DKV remboursera directement les coûts de cet examen au prestataire de soins dentaires.**
- **Pas de questionnaire médical ni de stage pour les nouveaux-nés** si l'un des parents est déjà assuré et si leur enfant est assuré, dans les 60 jours suivant le mois de la naissance, selon le même plan d'assurance qu'un des parents assurés.

<sup>1</sup> Si l'assurance maladie légale n'intervient pas, le remboursement est maintenu à 80%.  
Si la personne assurée n'a pas consulté un prestataire de soins dentaires pendant l'année d'assurance qui précède, les frais de traitements dentaires de cette personne assurée sont remboursés à 50% par cas d'assurance.

# Plan Soins Dentaires

## Garantie

- Frais ambulatoires dentaires

## Points forts

- **Remboursement des traitements dentaires**
- Libre choix du prestataire de soins dentaires
- Couverture en Belgique
- **Durée du contrat: à vie, non résiliable par l'assureur** sauf exceptions prévues par la loi

## Risques

### Exclusions telles que

- Dents remplacées ou manquantes à la conclusion du contrat
- Traitements esthétiques
- Traitements orthodontiques après 40 ans
- Traitements paradontaux après 65 ans

### Augmentation de la prime

- Des adaptations de la prime peuvent également être décidées après la conclusion du contrat, notamment en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou des indices médicaux spécifiques sur base d'une décision des autorités de contrôle.

DKV Belgium, société de droit belge, fabricant du Plan Soins Dentaires. Ce produit appartient à la branche 2 'maladie' et est soumis au droit belge. Offre et calcul de la prime sur [www.dkv.be](http://www.dkv.be) et/ou via votre intermédiaire d'assurances. Pour les plaintes relatives à la gestion ou la mise en œuvre de ces produits, veuillez contacter le service Quality control (DKV Belgium, Bd Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles) ou l'ombudsman des assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles).

# Plan Soins Dentaires

Age à la  
conclusion  
du  
contrat\*

	<b>Primes annuelles en euro</b>	<b>Primes mensuelles en euro</b>
00-19	114,04	9,79
20	114,17	9,80
21	116,66	10,02
22	120,42	10,34
23	125,56	10,78
24	130,77	11,22
25	136,01	11,67
26	141,27	12,13
27	146,58	12,59
28	151,90	13,04
29	157,19	13,49
30	162,45	13,94
31	167,74	14,39
32	173,01	14,86
33	178,27	15,31
34	183,44	15,74
35	188,52	16,18
36	193,48	16,61
37	198,32	17,02
38	203,00	17,41
39	207,36	17,80
40	221,11	18,99
41	234,89	20,17
42	248,65	21,35
43	262,43	22,53
44	276,19	23,71
45	289,96	24,89
46	293,50	25,19
47	296,76	25,48
48	299,76	25,73
49	302,59	25,97
50	305,28	26,21
51	307,79	26,42
52	310,14	26,62
53	312,30	26,80
54	314,36	26,98
55	316,30	27,15
56	318,09	27,30
57	319,75	27,44
58	321,29	27,59
59	322,71	27,71
60	324,00	27,80
61	325,16	27,90
62	326,19	28,00
63	327,06	28,08
64	327,84	28,14
65	328,47	28,19
66	328,95	28,23
67	329,27	28,26
68	329,41	28,27
69**	329,54	28,28

- Primes au 01.01.2017
- Taxe incluse (9,25%)
- 3% de frais de fractionnement en cas de paiement mensuel (déjà compris dans les primes mensuelles ci-dessus)

\* L'âge d'entrée se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours.

\*\* Age limite de souscription